

Image not found or type unknown



Remboursement par le biais d'un avoir

Par **claireba**, le **17/07/2009** à **17:47**

Bonjour,rrnrnSFR, suite au double paiement d'une facture, me doit de l'argent. Le conseiller que j'ai eu au téléphone m'a dit que le remboursement se ferait par un avoir sur mes prochaines factures. Or, je souhaite être remboursé directement sur mon compte. rnrnJ'aimerais donc savoir si SFR a le droit de m'imposer ce type de remboursement ou si je suis en droit de demander le remboursement directement sur mon compte. rnrnMerci d'avance pour vos réponses